

**Motion de MM. Sami Kanaan et Marco Ziegler: «Répartition des compétences entre Etat et communes en matière de circulation».**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la nécessité de revoir la répartition des compétences entre l'Etat et les communes;
- les expériences concluantes de la Ville de Lausanne;
- les discussions en cours sur le plan Circulation 2005;
- que les communes doivent prendre en charge financièrement les décisions de l'OTC (Office des transports et de la circulation) concernant les routes communes;
- que l'OTC pourrait être déchargée de certaines tâches et consacrer plus de temps et d'énergie à la sécurité des déplacements, aux grands projets (TC2005, C2005, TGV, plan de mesures OPAir, etc.), à la gestion de la circulation en général et à celle du réseau primaire en particulier;
- que certaines communes ont les moyens techniques de prendre en charge les décisions de circulation sur les rues des réseaux secondaire et local,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir auprès des autorités cantonales afin que soient préparées les modifications législatives et constitutionnelles dans le sens suivant:

1. d'établir une hiérarchie du réseau routier constituée de 3 types de rues ou de routes: primaire, secondaire et local;
2. de donner aux communes, sur le modèle vaudois, les compétences nouvelles suivantes en matière de circulation:
  - aux communes de moins de 10 000 habitants: compétence en matière de signalisation sur le réseau local (rues de quartier), vitesse exceptée;
  - aux communes de plus de 10 000 habitants qui en font la demande: compétence en matière de signalisation sur les réseaux secondaire et local, y compris pour la vitesse;
3. de proposer un système de financement en relation avec la nouvelle répartition des compétences.

Exposé des motifs.

Depuis plusieurs années, de nombreuses idées et prises de position, provenant d'horizons les plus divers, voient le jour en matière d'autonomie communale et de répartition des tâches entre l'Etat et les communes. D'aucuns souhaiteraient même supprimer la commune de Genève. Pourtant, malgré cette abondance d'idées et probablement aussi en raison de cela et à cause de la difficulté à la résoudre, peu de choses ont été faites. La crise des finances publiques a ceci de bénéfique qu'elle peut servir de catalyseur pour rendre ces choix et ces décisions nécessaires voire obligatoires.

Nous proposons une démarche pragmatique concentrant la réflexion sur la délégation de compétences de l'Etat vers les communes sur un seul volet de la question: la circulation. Nous nous inspirons d'une expérience connue qui a prouvé son efficacité, l'expérience vaudoise. Il ne s'agit donc pas ici de réinventer la roue ou de traiter de l'autonomie communale dans son ensemble.

L'objectif est d'aboutir à une répartition claire des tâches et des compétences, simplifiant les procédures et permettant une plus grande efficacité de l'action des collectivités publiques, assortie d'une répartition équitable des ressources.